



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 16/06/2022
Reçu en préfecture le 16/06/2022
Affiché le 16/06/2022
ID : 077-217701226-20220615-2022_167C-AR

DECISION n° 2022 / 167 - C

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES AUPRÈS DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'INVESTISSEMENT CULTUREL, L'AIDE AUX TRAVAUX ET A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour la bonne exécution des opérations programmées tant en fonctionnement qu'en investissement, et ce, sans limitation de montant des demandes.

CONSIDERANT la politique mise en place par la Région Île-de-France en faveur du dispositif de soutien à l'investissement culturel permettant d'accompagner les travaux des bâtiments culturels et les acquisitions d'équipements (mobilier, fonds initial d'une nouvelle bibliothèque, matériel informatique et scénographique)

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de solliciter une subvention auprès de la Région Île-de-France pour le financement du projet de rénovation du sol et des sièges du théâtre de la Coupole pour un montant de 58 021€ H.T

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 15 juin 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY
Signé